

## **Débat d'orientations budgétaires 2019 : poursuite d'une politique fiscale volontariste au service des Caennais et du développement de Caen**

Le prochain Conseil municipal du lundi 28 janvier sera notamment consacré au débat d'orientations budgétaires 2019. Il permet de présenter la stratégie municipale mise en œuvre et d'éclairer les choix qui sont faits dans un contexte qui reste marqué par des contraintes financières inédites.

**En effet, la municipalité fait face à une diminution des dotations de l'État depuis 2014.** La Ville de Caen percevra ainsi 22.9 M€ de dotations d'État en 2019, alors qu'elle aurait dû en percevoir 31M€. Elle doit aussi intégrer le dispositif « Cahors ». Inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, ce dispositif a pour objectif de **limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an, jusqu'en 2020.**

Ce préalable au vote du prochain budget primitif permet d'en fixer 4 grandes orientations :

- **le maintien de l'effort d'investissement,**
- **la baisse des taux d'impôts locaux,**
- **la maîtrise des dépenses de fonctionnement,**
- **la modération de l'endettement.**

En 2019, la Ville maintiendra son niveau d'investissement, 40M€, et poursuivra la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). La Communauté Urbaine portera les investissements au titre des compétences transférées (voirie et espaces verts).

Ainsi l'attractivité économique sera renforcée, la politique éducative consolidée et les moyens mis à disposition de l'enfance mieux répartis. Sans oublier la culture, le sport, la vie associative ou la préservation du patrimoine qui restent des domaines d'investissements essentiels.

**Pour la cinquième année consécutive, la Ville poursuit la baisse de 1 % des taux locaux d'imposition conformément aux engagements pris par Joël Bruneau en 2014.** Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation décidé par l'État (en 2019, cela va représenter une baisse de 65 % du montant de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages) **ne remet pas en cause la politique fiscale volontariste que Joël Bruneau et son équipe mènent depuis 2014.** Cela reviendrait à pénaliser injustement les 20 % d'habitants qui ne sont pas concernés par la mesure gouvernementale. Par rapport à l'année 2014, il s'agira donc **d'un prélèvement réduit de 3.5M€ qui bénéficie directement aux Caennais. Une exception française puisque Caen est la seule « grande » ville où la baisse des taux a été votée chaque année depuis 2015. Qui plus est, l'engagement du maire de Caen concerne aussi la baisse des taux des impôts fonciers, qui reste le levier le plus efficace pour attirer de nouveaux habitants.**

## Communiqué de presse Ville de Caen

Mercredi 23 janvier 2019

Toujours soucieux de la bonne gestion de l'argent public et afin de conserver des marges de manœuvre, **l'équipe municipale s'est engagée avec les services de la Ville dans une recherche permanente d'économies et d'optimisation des dépenses publiques.** Cet effort constant permet de contenir l'évolution des charges de fonctionnement. Cela se traduit par

- **un suivi régulier des délégations de service public et des conventions,** (renégociation de la DSP pour la gestion du Centre de congrès et du Parc des expositions, la DSP Mémorial),
- **la finalisation des mutualisations des services de la ville et de la Communauté Urbaine avec la recherche d'une meilleure efficacité,** (logistique courrier),
- **la recherche de choix structurants générateurs d'économies pérennes,** (l'accord avec le Stade Malherbe de Caen),
- **l'accent sur les investissements générateur d'économies de fonctionnement,** (réduction des consommations d'énergies via la mise aux normes des bâtiments notamment),
- **l'optimisation des coûts annexes des événements,** (la prochaine saison d'Éclat(s) de rue sera à nouveau concentrée sur moins de sites afin de limiter les coûts de sécurisation des lieux).

L'encours de la dette est stable. Il s'élève à 91,79 M€ au 31 décembre 2018 contre 91,46 M€ fin 2017. Cela représente un montant de 839 € par habitant, contre 1157€ par habitant pour les villes de même strate. **Caen se situe ainsi en dessous du niveau d'endettement moyen des villes de plus de 100 000 habitants.** Par ailleurs les emprunts souscrits présentent un profil sécurisé. Enfin, les taux historiquement bas permettent de bénéficier d'offres d'emprunts très intéressantes pour participer au financement des investissements.